



Changement horaire en Mi-temp therapeutique

Par **patdatto**, le **26/01/2017** à **09:23**

bonjour,
en mi-temps thérapeutique depuis le 4/07/2016 au début je faisais 3h50 par jours ensuite mon responsable ma dit que cela était impossible a gérer donc ma passé en journée donc 1 semaine je travail 2 jours complets et l'autre semaine 3 jours complets, cela marche très bien .
et hier mon responsable me dit que a partir du 06/02/2017 je repasse en demi-journée a la demande de la directrice.

ma question est: a t'elle le droit de changer mon cycle de mi-temps et mes horaire comme elle le souhaite .

merci de votre réponse
bien cordialement
mr d'attoma

Par **P.M.**, le **26/01/2017** à **12:25**

Bonjour,
L'employeur ne peut pas changer comme cela l'horaire d'un temps partiel même thérapeutique puisque cela aurait dû être contractualisé par avenant...

Par **patdatto**, le **26/01/2017** à **13:47**

merci pour votre réponse
sa a été un accord verbal avec mon responsable mais jamais d'écrit
merci

Par **P.M.**, le **26/01/2017** à **15:46**

C'est un tort, comme je vous l'ai indiqué cela aurait dû être contractualisé par l'employeur donc vous pourriez utiliser cet argument pour refuser une nouvelle modification...